

Douala, 30 septembre 2019

Déclaration au titre de l'article 221-1(f) du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le
capital social de la Société

Date	Nombre d'actions ¹ composant le capital	Nombre théorique de droits de vote ²
30/09/2019	5.736.363	5.736.363

¹ Chacune de 10.000 F. CFA de valeur nominale.

² Le nombre brut de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote (Art. 223-11 du Règlement général de l'AMF).

Contacts

Contact médias

Hélène Kenmegne - Directrice de la Communication

Tél : (237) 699 311 052

E-mail : hkenmegne@sabc-cm.com



Groupe SABC